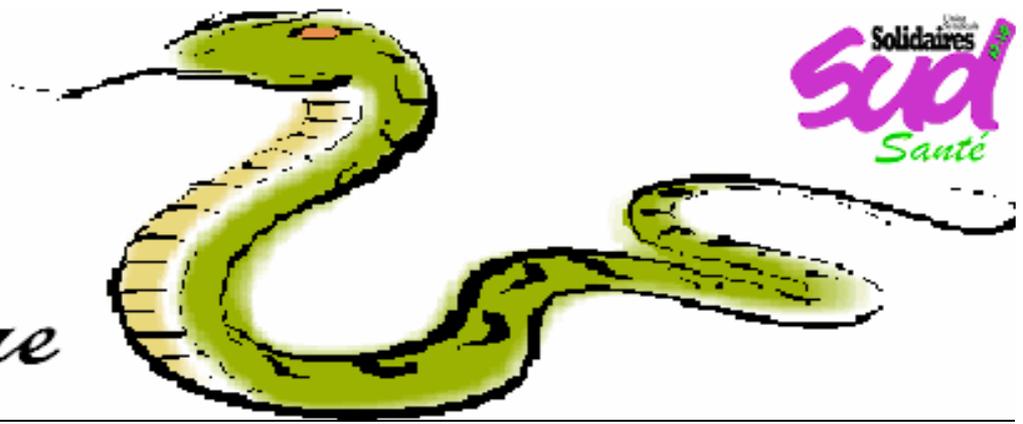


Langue de Vipère



Juin 2007

Sommaire

- Forfait hospitalier / Franchise de soins et TVA sociale (hic)...
- Cas de divorce dans le pôle Thoracique
- Attention dérégulation de l'énergie en France
- Retard à l'allumage aux urgences !
- Viabilisation... enfin...
- Les cadres aussi se font arnaquer...
- Sud oku Difficile !

CALENDRIER CAP Juin :

14 juin :

CAP n°2 Pers. de catégorie A des Services de Soins, sociaux et rééducations.

Tableau d'avancement

21 juin :

CAP n°10 Pers. Techniques et Ouvriers
Liste d'aptitude OE, OP, blanchisseurs ouvriers d'état, blanchisseurs ouvriers prof.

Tableau d'avancement des MO,
blanchisseurs MO, conducteurs ambulanciers prof. Paux.

28 juin :

CAP n°9 Pers. Encadrement administratif et des secrétariats médicaux

Liste d'aptitude S. Médicale.

Forfait Hospitalier / Franchise de soins et TVA sociale (hic) ...

Lors d'une hospitalisation, le forfait hospitalier est le montant forfaitaire, fixé par l'Etat et la Sécurité Sociale, restant à la charge du malade.

Le forfait hospitalier correspond aux "frais hôteliers" liés à l'hospitalisation. Il consiste en une participation forfaitaire non remboursée par la sécurité sociale, à la charge par conséquent des personnes hospitalisées. Il contribue aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par cette hospitalisation.

Ce montant devait être dérisoire mais d'année en année (cf. tableau) le montant a augmenté pour atteindre des sommes considérables. Pour rappel, en France, 7 millions de personnes sont payés 700€ par mois (source INSEE).

1 ^{er} avril 1983	3.05€ (20F à l'époque)
1 ^{er} janvier 1984	3.20€ (21F)
1 ^{er} janvier 1985	3.35€ (22F)
1 ^{er} janvier 1986	3.51€ (23F)
1 ^{er} janvier 1987	3.81€ (25F)
1 ^{er} janvier 1988	4.12€ (27F)
1 ^{er} janvier 1989	4.42€ (29F)
1 ^{er} janvier 1990	4.73€ (31F)
1 ^{er} janvier 1991	5.03€ (33F)
1 ^{er} juillet 1991	7.62€ (50F)
1 ^{er} août 1993	8.38€ (55F)
1 ^{er} janvier 1996	10.67 € (70F)
1 ^{er} janvier 2004	13€ (85F)
1 ^{er} janvier 2005	14€ (92F)
1 ^{er} janvier 2006	15€ (98F)
1 ^{er} janvier 2007	16€ (105F)

Le forfait hospitalier est passé en 24 ans de 3.05€ à 16€ soit une augmentation de 525%.

Aujourd'hui le gouvernement veut faire passer un projet de loi qui aggravera la précarité de nombreuses personnes. Je veux parler de la mise en place de la **franchise de soins** censée «responsabiliser» (hic) les assurés sociaux. Elle s'appliquera sur quatre secteurs que sont les médicaments, les consultations, les analyses et l'hôpital. L'absurdité à la fois sanitaire, sociale et économique de cette mesure purement idéologique n'est pas difficile à démontrer.

Car de deux choses l'une : ou bien cette mesure ne sera pas financièrement dissua-

sive pour la consommation de soins, dans ce cas là, il ne s'agirait alors que d'une nouvelle forme de baisse des remboursements des soins, venant s'ajouter à bien d'autres, et son effet de «responsabilisation» n'est qu'une astuce de communication ; ou bien son montant sera effectivement dissuasif sur la consommation, et on est là en pleine incohérence. Car dans le programme officiel de M. Sarkozy, la franchise devait être de 100€, et donc ce n'est pas responsabiliser que veut ce gouvernement mais c'est le démantèlement de la sécurité sociale car ceux qui auront les moyens prendront une grosse assurance privée et les autres n'auront plus rien pour se soigner !!!

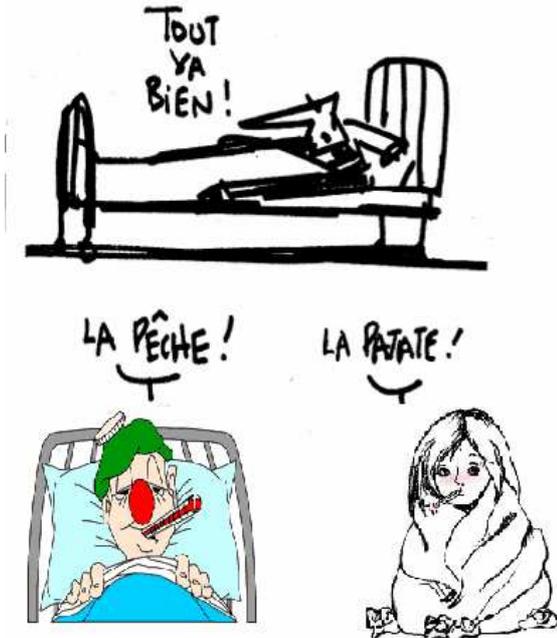
Economiquement, on ne peut responsabiliser par l'argent une consommation qui est, pour l'essentiel, une consommation subie et non choisie (on ne choisit pas d'être malade).

Qui a les compétences nécessaires pour juger qu'un scanner ou un médicament prescrits par son médecin ne sont pas indispensables ? La dissuasion financière frappera aveuglément les consommations médicales aussi bien abusives qu'indispensables des revenus les moins élevés, elle sera sans effet sur les consommations médicales abusives des revenus les plus élevés.

Suite page 2.../...

Suite de la page 1

BULLETINS DE SANTÉ :



En freinant la consommation médicale des malades aux revenus les plus faibles, elle contribuera à rendre les diagnostics plus tardifs, et à transformer des maladies traitées trop tardivement en maladies plus graves, donc plus chères ; elle s'opposerait à tous les discours sur la prévention, qui implique des consultations régulières avant même d'être malade, et qui ont amené la plupart des pays développés (la Grande-Bretagne, le Japon, ou l'Espagne) à faciliter financièrement le plus possible le recours au médecin généraliste, en supprimant tout ticket modérateur ou toute avance de frais de la part des patients !

Cette méthode entraîne un risque pour toute la population y compris les plus riches car pour les maladies contagieuses (qui augmente telle la tuberculose, le H5N1,...) c'est bien la prise en charge le plus tôt, du plus de monde possible qui permet que toute la population soit protégée !!!

Après la mise en place des franchises de soins cette année, le gouvernement a encore plus d'un tour dans son sac. Celui-ci prévoit la suppression des charges pour les patrons... Qu'est ce que cela cache ? Il faut savoir en fait que ses soi-disant charges appartiennent aux salariés, car ce sont des cotisations pour la sécurité sociale et pour les retraites. On peut appeler cela du salaire différé. Ces charges vous permettent de bénéficier de la sécurité sociale et plus tard d'avoir une retraite. Le gouvernement veut en 2008 supprimer les charges patronales que les entreprises payent actuellement pour les basculer sur de la TVA !

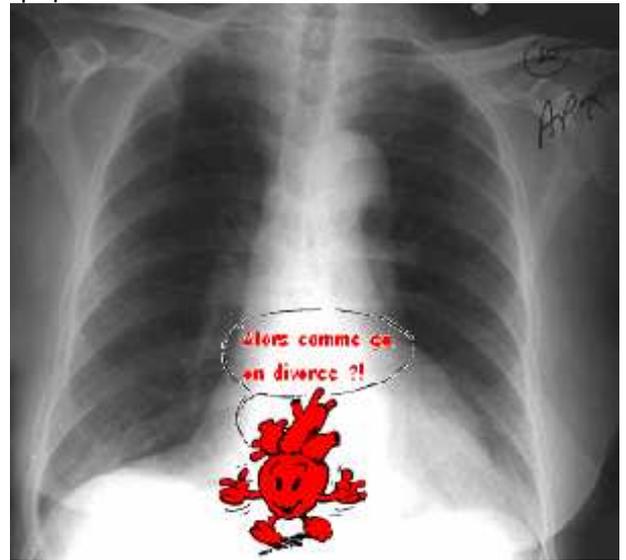
L'état va faire un très gros cadeau aux patrons et pénaliser tous les consommateurs. Actuellement en France la TVA est de 19.6%, elle risque donc d'augmenter pour renflouer l'exonération faite aux patrons.

Du coup quand vous ferez des achats vous en aurez encore moins dans le caddie, déjà que celui-ci paraît bien vide suite à la mise en place de l'Euro et de la hausse que nous avons subi de tous les produits courants.

C'est proprement scandaleux. C'est sûr qu'avec tout ce que nous promet le gouvernement on va surtout être obligé de travailler plus pour pouvoir continuer à maintenir notre pouvoir d'achat déjà bien maigre... Merci qui ?

Cas de divorce dans le pôle Thoracique !

5 mariages et déjà 2 enterrements après la mise en place des 5 pôles. Selon certaines informations, rien ne va plus dans le couple Poumon-Cœur-Radio. Dissensions, tensions, la mise en place des pôles complique encore plus ce qui ne l'était déjà auparavant. Et tout ce qui était simple devient compliqué... On marche sur la tête !...



Radio-Cœur-Poumon divorce sans consentement mutuel. Radio-Cœur cherche donc partenaire particulier pour union durable. Cœur en a gros sur la patate mais conserve le droit de visite avec Radio & Poumon. En attendant, les enfants sont confiés à la DASS... Et dire que le patient devait être au cœur de la mise en place du pôle !

Attention dérégulation du service de l'Energie en France.

Attention dérégulation !

Au 1^{er} juillet certaines entreprises comme Suez, Poweo, ou même EDF/GDF vous proposeront de changer de forfait pour le gaz et même l'électricité mais ne vous laissez pas avoir par les sirènes du libéralisme. Même si cette année certains opérateurs vous proposent 15 voire 30% de moins, rien ne les empêchera de vous augmenter l'année suivante. En Angleterre, certains opérateurs du fait de la hausse du prix de l'énergie ont augmenté en une seule fois les particuliers de près de 80%. Certaines grosses industries qui se sont passé des services d'EDF depuis quelques années ont pleuré auprès des députés pour revenir dans les tarifs régulés de l'Etat.

Exemple, en 2006, le marché français a été très volatile, le marché européen a enregistré une hausse de 48%. Même si cette année il a baissé de 26%, le tarif moyen en dérégulation est de 0.0640€/kWh alors que comme l'indique le tableau suivant le prix actuel en tarif régulé est de 0.0530€/kWh !



Imaginez des factures annuelles d'électricité qui passe d'une année sur l'autre à +48% puis -26%! Les familles préfèrent la stabilisation car les budgets des ménages sont déjà assez difficiles à boucler et ne peut pas fluctuer sur des milliers d'Euros d'une année sur l'autre...

Faites donc très attention de bien rester dans le tarif régulé de l'état. Tout changement d'opérateur vous fait quitter le tarif régulé, même EDF/GDF peuvent vous changer de contrat pour passer en dérégulé.

Ce qui suit est à garder en mémoire :

- que toute renonciation au tarif réglementé est irréversible,
- qu'aucune offre n'est en mesure de garantir la stabilité des prix de vente de l'énergie sur le moyen terme.

Retard à l'allumage aux urgences !

Les travaux qui devaient se faire au 1^{er} trimestre 2007 ont été retardés parce que la mairie de Clamart n'a pas donné son feu vert. En effet, celle-ci est en croisade contre l'APHP et l'hôpital pour augmenter la capacité en place de parking. La mairie demandait donc pour le projet de travaux d'extension des urgences l'intégration de 4 nouvelles places de stationnement.

Faute d'accord, la mairie n'a pas délivré de permis de construire, le projet s'en est donc trouvé bloqué! C'est dommage quand on connaît les problèmes que l'on peut avoir aux urgences...

Le syndicat Sud s'inquiète de ces dérives qui pénalisent l'hôpital Béclère alors que ces décisions et problèmes

concernent le siège de l'APHP qui ne veut prévoir aucuns travaux à ce sujet.

La mairie devrait donc s'attacher à s'opposer à la logique du siège de l'APHP pour les pousser à créer un parking digne de ce nom que ce soient pour les personnels mais aussi les patients et les visiteurs de cet hôpital.

Pour rappel d'ailleurs, le syndicat Sud s'oppose à l'idée qui avait été émise en Conseil de Surveillance qui proposait de faire payer les patients en rendant payant le parking visiteurs. Pour Sud, c'est une atteinte à notre idée du service public. Nous avons proposé à la place une zone bleue permettant de favoriser les mouvements de voitures sur ce parking.



Viabilisation... enfin !

D'ici quelques mois vont avoir lieu des travaux qu'on n'attendait plus, la viabilisation du terrain (plutôt boueux et peu praticable!) de la voie qui longe la reprographie en direction de la crèche, du service social et de la médecine du travail. Nous l'avons appris la semaine dernière en CHSCT, nous aurons donc enfin droit à un vrai axe goudronné, de plus la création de l'accès handicapé va pouvoir débiter ainsi que l'amélioration de l'accès des dossiers médicaux par l'extérieur. Enfin quelques bonnes nouvelles !

Les cadres aussi se font arnaquer...

Certains cadres se sont vus imposés leurs horaires de travail en forfait. Pourtant les textes de loi sont clairs (décret n°2002-9 du 4 janvier 2002, article 12) :



« Sans préjudice du respect des garanties mentionnées à l'article 6, les personnels exerçant des fonctions d'encadrement définies par arrêté peuvent choisir annuellement entre un régime de décompte horaire et un régime de décompte en jours de leur durée de travail. Dans ce dernier cas, ils bénéficient de 20 jours de réduction du temps de travail. »

On ne peut imposer aux cadres le décompte en jour si ceux-ci privilégient le décompte horaire... Ce qui n'est pas le cas pour tout le monde dans cet hôpital...

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Ça y est, vous êtes accro et vous attendez le Langue de Vipère, rien que pour avoir une nouvelle grille, et bien la voici :

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Niveau Difficile :

8		3		4	6		7	
	4	1	2					
		9						
9		6	8					7
				3				
1					7	3		6
						6		
					8	7	1	
	8		3	6		2		4

Solution de la grille précédente sur le site internet rubrique Langue de Vipère :

<http://www.sudbeclere.org>